

Mise à jour en cours

Les Ateliers santé ville (ASV) ont été impulsés en 2000 conjointement par la Délégation interministérielle à la ville, la Direction générale de la santé et la Direction générale de l'action sociale dans un souci de réduction des inégalités de santé.

L'ASV a pour objet de favoriser la mise en réseau et la coordination des acteurs et des actions en lien avec la santé sur un territoire. Il vise:

- La connaissance de l'état de santé de la population
- La définition des objectifs d'amélioration de l'état de santé et de ses déterminants
- L'accessibilité aux droits sociaux, aux soins, à la prévention et à la santé
- L'analyse des principaux dysfonctionnements de l'accès à la prévention et aux soins
- Les questions concernant les pratiques professionnelles sanitaires, sociales et d'insertion
- La qualité et l'organisation de l'offre de soins
- Les besoins en formation des professionnels accueillant des publics en situation de précarité.

L'ASV est une démarche et non un dispositif. Il n'a pas vocation à se substituer à l'existant ou à mener des actions -sauf exception- mais plutôt à s'adapter au contexte local en maillant et en consolidant les dynamiques à l'œuvre. La mise en réseau doit permettre aux acteurs et professionnels de santé d'élaborer des programmes de santé publique à l'échelle locale et, si possible avec les habitants.

Le Contrat local de santé

La loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST), de 2009 prévoit que « la mise en oeuvre du Projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence régionale de santé, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soin et l'accompagnement médico-social ».

La circulaire du 20 janvier 2009 a été le point de départ des contrats locaux de santé. L'objectif de ce contrat est de coordonner l'action des agences régionales de santé (ARS) et des collectivités

territoriales pour améliorer la santé des populations concernées, notamment dans les territoires politique de la ville, en complétant notamment le volet santé des contrats urbains de cohésion sociale et maintenant des contrats de ville.

20 CLS signés dans les territoires en politique de la ville en Auvergne-Rhône-Alpes

(<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-cls-0>) ([documents contractuels en téléchargement sur le site de l'ARS](#)) (<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-cls-0>)

Depuis 2007, des coordonnateurs Ateliers santé ville et chargés de mission « santé » intervenants dans les quartiers politique de la ville de la région se réunissent pour échanger sur leurs pratiques, l'actualité ou des ressources diverses.

À leur demande, Labo Cités accompagne ce collectif de manière régulière et leur offre un cadre plus formel d'échanges, de rencontres, d'information ou encore de qualification par l'intervention de personnes ressources. Il s'agit également de donner un certain poids à cette démarche collective, notamment auprès des institutions et de contribuer à rendre plus visible leurs actions.

Un espace de travail collaboratif privé a été conçu et mis à leur disposition sur : <https://agora-project.labo-cites.org/> (<https://agora-project.labo-cites.org/>)

Les médiateurs santé

La médiation en santé peut être définie ainsi : *"Interface de proximité pour faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, assurée auprès d'un public par une personne de confiance, issue de ce public ou proche de lui, compétente et formée à cette fonction d'information, d'orientation et d'accompagnement. Le médiateur santé crée du lien entre l'offre de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder. "*

Dans le cadre du projet régional de santé Rhône-Alpes 2012-2017, l'ARS Rhône-Alpes en 2015, puis l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en 2016 ont lancé deux [appels à candidatures en vue de développer la médiation en santé dans les "quartiers prioritaires de la politique de la ville » de la région.](#)

(<https://www.labo-cites.org/Datas/PVRA2015/160106 AAP Mediation Sante-1.pdf>)

Les territoires priorités pour la mise en œuvre des projets éligibles devaient cibler les "quartiers prioritaires de la politique de la ville" dans des communes situées sur les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie, et/ou de la Métropole de Lyon en 2016.

L'extension à l'ensemble de la région a été travaillée en 2017.

C'est par ce biais que des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont devenus **médiateur santé**, avec pour objectif d'améliorer l'accès aux droits de santé, à la prévention, aux dépistages et aux soins des personnes résidant dans ces territoires.

Depuis mi-2016, Labo Cités facilite la mise en réseau et anime un groupe de travail composé de ces médiateurs santé. Un espace de travail collaboratif privé a été conçu et mis à leur disposition sur : <https://agora-project.labo-cites.org/> (<https://agora-project.labo-cites.org/>)

Liens

Liens

[Suivre l'actualité de la santé sur le Scoop.it "Collectif santé Auvergne-Rhône-...](http://www.scoop.it/t/collectif-sante)

(<http://www.scoop.it/t/collectif-sante>)

[Le cahier du Développement Social Urbain n°59 : "Jeunes des quartiers : quel bi...](http://www.crdsu.org/c_9_237_Publication_2908_1_Jeunes_des_quartiers_quel_bilan_de_sante_.html)

(http://www.crdsu.org/c_9_237_Publication_2908_1_Jeunes_des_quartiers_quel_bilan_de_sante_.html)

[Expériences en Rhône-Alpes sur le thème "Les villes, au coeur de la santé des h...](http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835) (<http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835>)

[Récits d'expériences d'ASV en Auvergne-Rhône-Alpes sur le site de la Plateforme...](http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835)

(<http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835>)

[Actes du forum régional du 25 juin 2009 : "Les Ateliers Santé Ville de Rhône-Al...](http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835) (<http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835>)

[Programmes territoriaux de santé et CLS en Auvergne : la déclinaison du projet ...](http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835)

(<http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835>)

[Programmes territoriaux de santé et CLS en Auvergne : la déclinaison du projet ...](http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835)

[Voir les 2 journées du CR•DSU "Programme de réussite éducative et Atelier santé...](http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835)

(<http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835>)

["Médiateur.e.s en santé : une approche reconnue, un métier à promouvoir" : les ...](http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835)

(<http://www.prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=000835>)

[Le dossier thématique sur la journée régionale "Santé et politique de la ville ...](#)

[\(http://www.crdsu.org/c_10_244_Dossierthematique_2972_0_Sante_et_politique_de_la_ville_agir_en_semble_pour_et_avec_les_habitants.html\)](http://www.crdsu.org/c_10_244_Dossierthematique_2972_0_Sante_et_politique_de_la_ville_agir_en_semble_pour_et_avec_les_habitants.html)

[\(http://www.crdsu.org/c_10_244_Dossierthematique_2972_0_Sante_et_politique_de_la_ville_agir_en_semble_pour_et_avec_les_habitants.html\)](http://www.crdsu.org/c_10_244_Dossierthematique_2972_0_Sante_et_politique_de_la_ville_agir_en_semble_pour_et_avec_les_habitants.html)

[Le cahier du DSU n°43 : "Santé et précarité sociale : vers une politique publiq...](#)

[\(http://www.crdsu.org/c_9_24_Publication_540_2_Sante_et_prekarite_sociale_vers_une_politique_publicque_locale_.html\)](http://www.crdsu.org/c_9_24_Publication_540_2_Sante_et_prekarite_sociale_vers_une_politique_publicque_locale_.html)